

PROGRAMME COORDONNÉ DE PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

FICHES ACTION



**Commission
des financeurs
Loire**

SOMMAIRE

Table des matières

Édito	3
Retour sur les chiffres clés du diagnostic territorial	4
Pilotage - Calendrier global de mise en œuvre	5
AMBITION N°1 – Faciliter et encourager le bien vivre chez soi sur l'ensemble du territoire	6
AMBITION N°2 – Accompagner les résidences-autonomie dans le développement de leur rôle d'acteur structurant de la prévention de la perte d'autonomie sur les territoires	11
AMBITION N°3 – Contribuer à améliorer l'intégration des Services Autonomie à Domicile dans l'offre de prévention de la CFPPA	12
AMBITION N°4 – Poursuivre les actions de soutien aux proches aidants, particulièrement exposés au risque de perte d'autonomie.....	15
AMBITION N°5 – Relever le défi collectif de réorientation de l'offre de prévention vers un registre de prévention plus primaire	18
AMBITION n°6 – Insuffler une nouvelle dynamique dans l'offre déployée sur le territoire, en influençant sur les modalités de financement et de conduite des actions	22
AMBITION N°7 – Renforcer l'impact de l'offre déployée sur le territoire en développant la coopération/coordination entre professionnels et en dotant la CFPPA d'une véritable dimension stratégique.....	28



ÉDITO

Le mot de Valérie PEYSSELON, conseillère départementale déléguée en charge des personnes âgées

Le vieillissement de la population constitue un défi majeur pour la société : d'ici à 2040, dans le département de la Loire, le nombre de personnes de 60 ans et plus augmentera de 20 % et 1 Ligérien sur 3 sera dans cette catégorie d'âge. Dans le même temps, les personnes de plus de 85 ans verront leur effectif doubler. Cette évolution démographique s'accompagne d'une augmentation des incapacités et de la perte d'autonomie des personnes. La prévention de la perte d'autonomie doit ainsi permettre à chacun de vieillir sans limitation d'activité dans sa vie quotidienne et de retarder le plus possible l'entrée dans la dépendance.

Pour relever ces défis démographiques et sociaux, le Département de la Loire fait de la prévention de la perte d'autonomie l'une de ses priorités d'action en préparant une nouvelle programmation de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA), cohérente et adaptée aux réalités du territoire, pour la période 2023-2028.

Installée depuis 2016 suite à la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, la CFPPA est une instance visant à coordonner l'ensemble des actions sur son territoire, avec le concours de financements annuels de la CNSA. Elle définit et valide un programme coordonné de prévention à partir d'un diagnostic partagé des besoins des personnes âgées de 60 ans du territoire et d'un recensement des initiatives locales. Dans la Loire, un 1^{er} programme a été élaboré pour la période 2017-2021, décliné en actions de prévention, déclinées en 5 axes principaux : **1)** Lutter contre l'isolement et favoriser le lien social, les activités cognitives et réduire les inégalités sociales et de santé, **2)** Garantir la santé des seniors et de leurs aidants, **3)** Soutenir les dispositifs d'accompagnement et de coordination des parcours et de repérage de la perte d'autonomie et des fragilités, **4)** Favoriser le maintien à domicile en logement individuel ou collectif et adapter l'environnement aux conséquences du vieillissement, **5)** Développer la formation et la recherche. Ce premier programme de la CFPPA, arrivé à échéance en 2022, a donné lieu à un travail approfondi d'actualisation du diagnostic (1) des besoins des personnes de 60 ans et plus sur le territoire en matière de prévention de la perte d'autonomie et (2) d'offre d'actions de prévention. L'élaboration

du diagnostic a été le fruit d'un travail associant largement les partenaires ligériens. Nous en avons collectivement tiré des enseignements riches et constructifs, qui ont fondé une nouvelle programmation du programme départemental de prévention dans le cadre de la CFPPA pour la période 2023-2028. Parallèlement, le nouveau Schéma du Département de la Loire en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées (2023-2028), a fixé comme priorité le développement de la prévention de la perte d'autonomie. La forte dynamique partenariale qui a permis l'élaboration de ces deux documents stratégiques doit être maintenue et irriguer la mise en œuvre concrète des actions sur le terrain. Je souhaite en effet que les efforts des porteurs de projets soient soutenus par nos équipes, afin que l'impact de nos actions soit augmenté par une coordination de qualité et la recherche permanente de coordination et de complémentarité. L'animation partenariale de la CFPPA permettra aussi d'améliorer le partage d'informations, et l'échange de bonnes pratiques. Nous sommes en effet convaincus que c'est en poursuivant sur le chemin du partenariat et de la coopération que nous construirons une réelle société du bien vieillir chez nous, dans la Loire.

RETOUR SUR LES CHIFFRES CLES DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Un territoire fortement exposé au phénomène de gérontocroissance...



29%

de la population a **plus de 60 ans** (32% en 2040), soit près d'1 ligérien sur 3, avec une hausse de 22% de la part des 90 ans et plus entre 2014 et 2020

83,4 ans

d'**espérance de vie moyenne** (86,1 pour les femmes et 80,8 pour les hommes)



...et devant faire face à des problématiques de taille :

118

L'**indice de vieillissement** du département, bien supérieur au niveau régional (82,6) et national (84,3). De plus, plus de la moitié des EPCI ont un indice de vieillissement supérieur à celui du département, à l'image de la CC du Pays d'Urfé (179)



9,9%

de **taux de pauvreté** chez les 60 ans et plus sur le territoire, supérieur au niveau national (8,9%), et avec un score de fragilité sociale des 55 ans et plus de 3,45 dans la Loire

30%

des 55 ans et plus vivent seuls, soit 77 113 personnes, parmi elles 39% sont âgées de plus de 75 ans... un risque accru d'**isolement**



14,8%

des personnes âgées de 5 ans ou plus, déclarent apporter **une aide régulière** à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie vivant dans le même logement ou ailleurs

PILOTAGE - CALENDRIER GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE

Actions thématiques	Pilotes	Temporalité
1.1 Renforcer les actions de sensibilisation et de « porter à connaissance » pour changer le regard sur les aides techniques et les rendre plus facile à appréhender	Maison Loire Autonomie (MLA)	2027
1.2 Renforcer la connaissance des dispositifs d'aides techniques en interne au Département afin d'améliorer les capacités d'orientation vers des solutions	MLA	2024/2025
1.3 Assurer une couverture territoriale homogène en matière d'accessibilité à l'offre d'aides techniques et de prestations d'ergothérapie pour les publics seniors	Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) / MLA	2026
1.4 Développer une démarche de sensibilisation le plus en amont possible sur l'aménagement du logement	DLH	2026
1.5 Promouvoir de nouvelles formes d'habitat	DLH/MLA	2025
2.1 Créer du lien et s'associer avec d'autres porteurs de projets	MLA /Direction administrative et financière (DAF)	2027
3.1 Renforcer la capacité de repérage des fragilités	MLA/DAF	2026
3.2 Coordination de l'offre de prévention portée par les SAD	MLA/DAF	2027
3.3 Actions spécifiques	MLA	2025
4.1 Développer les actions en faveur du repérage des aidants	CFPPA / CDCA	2025
4.2 Renforcer la communication pour accentuer la sensibilisation sur la notion d'aidance	MLA / Direction de la communication	2028
4.3 Conforter les aidants à mieux investir leur rôle en leur offrant des solutions d'orientation adaptées, pendant et après leur situation d'aidance	MLA	2028
5.1 Déployer des actions à destination des jeunes seniors	CFPPA	2025
5.2 Adapter les actions et les thématiques investies en fonction du niveau de prévention	CFPPA	2027
5.3 Développer l'offre d'actions permettant d'agir auprès des seniors isolés	MLA	2026
5.4 Elargir l'offre d'actions en encourageant les opérateurs à déployer des actions couvrant plusieurs thématiques de prévention	CFPPA	2025
6.1 Envisager l'adoption d'un calendrier « thématisé » des appels à candidatures	CFPPA	2024
6.2 Interroger les modalités de notation et de financement des appels à candidatures	CFPPA	2025
6.3 Développer les modalités d'accompagnement opérationnel des porteurs de projets	CFPPA	2026
6.4 Assurer un engagement progressif des enveloppes budgétaires dédiées à la prévention	CFPPA	2024-2028
6.5 Imaginer des nouvelles modalités d'évaluation des projets/actions	CFPPA	2026
6.6 Repenser les pratiques en matière de communication au grand public	CFPPA	2026
7.1 Favoriser les coopérations et l'interconnaissance territoriale, ainsi que les modalités de prévention multicentrique	MLA	2028
7.2 Refonder le fonctionnement stratégique de la CFPPA	MLA	2028

AMBITION N°1 – Faciliter et encourager le bien vivre chez soi sur l'ensemble du territoire

Action 1.1 : Renforcer les actions de sensibilisation et « porter à connaissance » pour changer le regard sur les aides techniques et les rendre plus facile à appréhender

Principaux constats de diagnostic

Les aides techniques peuvent être un vecteur repoussoir, représenté par des objets qui renvoient les séniors à leurs propres défaillances. Or, les aides techniques sont multiples et variées, et il existe un fort enjeu à les connaître davantage pour mieux les envisager.

Une grande majorité des interventions des ergothérapeutes concernent des installations et des travaux (salle de bain, cuisine, chambre etc.). Or, ces derniers peuvent intervenir pour mettre en place des aides techniques qui concernent le maintien et la facilitation d'actes de la vie quotidienne et de loisirs.

Modalités de mise en œuvre

- Favoriser l'intégration des aides techniques dans le cadre d'ateliers de prévention (ateliers culinaires, ateliers musicaux, ateliers d'APA...)
- Intégrer les actions de sensibilisation aux aides techniques à des actions existantes plus larges portées auprès du grand public (événement sur le sport, salons/colloques) voire à des actions intergénérationnelles
- Inciter les opérateurs à se rendre dans des événements « grand public »
- Disposer d'un stock d'aides techniques qui pourrait être prêté aux opérateurs lors de la mise en œuvre d'ateliers, réfléchir à leur mise à disposition, y compris des aides techniques sur des activités telles que la lecture, l'écriture, communiquer avec sa famille, accès aux loisirs (jeux de société adapté)
- Proposer une campagne de communication pour démystifier l'image des aides techniques (par tous, pour tous/ idées reçues) : rubrique émission « Il est l'heure mon senior », campagne d'affiches...
- Créer des partenariats avec les acteurs du design pour identifier des modalités d'usage ou des designs d'objets susceptibles de rendre plus désirable l'utilisation des aides techniques
- Créer des partenariats avec les acteurs de la domotique/numérique

Action 1.2 : Renforcer la connaissance des dispositifs d'aides techniques en interne au Département afin d'améliorer les capacités d'orientation vers des solutions

Principaux constats de diagnostic

Dans un contexte où 92% des séniors en France souhaitent vieillir à domicile, l'enjeu est de parvenir à faciliter la vie à domicile, notamment par l'accès aux aides techniques.

Cette ambition ne peut être atteinte sans le renforcement des actions d'orientation vers ces solutions par le biais de l'élaboration des plans d'aide au niveau départemental.

Modalités de mise en œuvre

- Actualiser le référentiel « aides techniques » finançables dans le cadre des prestations départementales dédiées aux personnes âgées en perte d'autonomie
- Actualiser le référentiel « aides aménagement logement »
- Recenser les formations dispensées et assurer des informations / sensibilisations auprès des travailleurs sociaux

Action 1.3 : Assurer une couverture territoriale homogène en matière d'accessibilité à l'offre d'aides techniques et de prestations d'ergothérapie pour les publics seniors

Principaux constats de diagnostic

Au regard de l'enjeu de démocratisation des aides techniques susmentionné (sensibilisation, accompagnement, utilisation, etc.), le défi est de pouvoir apporter une même offre quel que soit le territoire et de garantir une équité de traitement.

Modalités de mise en œuvre

- Identifier les « zones blanches » en matière d'accès (prestations, dispositifs, acteurs, etc.), repérer les potentiels leviers et les activer
- Renforcer la coordination et la communication à destination de l'ensemble des professionnels pour améliorer les capacités d'orientation
- Créer un répertoire « ergo sans reste à charge / avec reste à charge » avec critères d'orientation
- Assurer une couverture totale du territoire par la mise en œuvre d'un marché public – prestation ergothérapie et/ou en s'appuyant sur le développement au niveau national des EQLAAT

Action 1.4 : Développer une démarche de sensibilisation le plus en amont possible sur l'aménagement du logement

Principaux constats de diagnostic

L'inadaptation de l'habitat, son inconfort et ses dangers, représentent un frein au maintien à domicile des personnes âgées et peuvent aussi avoir des conséquences sur l'entrée en établissement.

Face aux risques que représentent l'inadaptation des logements pour les personnes vieillissantes, les aides techniques constituent un levier important d'anticipation des besoins et de réponse aux enjeux d'évolution de l'habitat des seniors vivant à domicile.

Également, le fait de sensibiliser davantage les publics sur le panel aides techniques existantes, et aussi de les envisager comme un plus dans le quotidien, relèvent d'un enjeu majeur afin de ne pas y avoir recours (uniquement) dans l'urgence.

Modalités de mise en œuvre

- Encourager le déploiement d'actions de prévention combinant sensibilisation aux aides techniques et informations liées à l'aménagement du logement
- Favoriser des rencontres multi-partenariales avec bailleurs sociaux, opérateurs en prévention
- Poursuivre une démarche d'information / sensibilisation aux possibilités d'aménagement du logement : ma Primadapt
- Animer un réseau d'acteurs autour de la connaissance mutuelle des actions mises en œuvre, impulser une démarche de mutualisation et de coordination des actions (COMOP)

Action 1.5 : Promouvoir de nouvelles formes d'habitat

Principaux constats de diagnostic

Les personnes âgées d'aujourd'hui cherchent des solutions qui préservent leur autonomie et leur style de vie. Les EHPAD traditionnels peuvent parfois ne pas répondre à ces besoins en raison de leur structure institutionnelle et de leurs routines préétablies.

La génération des baby-boomers, à la différence de la génération précédente, est mieux prédisposée à changer de domicile. Pour beaucoup, ayant connu plusieurs déménagements, ils envisagent facilement de se délocaliser pour leur retraite. Pour eux, l'objectif est de vieillir au domicile, ce domicile n'étant pas forcément celui actuel et la recherche d'un domicile où l'on se sentira bien devient un objectif.

Le marché a bien perçu cette tendance et les nouvelles formes d'habitat sont en pleine expansion. Cet élan vers l'innovation, la créativité, souvent associé à une motivation dépassant l'expectative économique, apporte une bouffée d'espérance dans un secteur où seul l'institutionnalisation apparaissaient comme l'unique alternative. On voit apparaître des projets où les générations se croisent avec des moments conviviaux et d'entre-aides et où la frontière entre PA et PH est abolie. Ceci contribue à ce que de plus en plus de personnes se mettent à anticiper la forme d'habitat où ils se verront vieillir.

Modalités de mise en œuvre

- Encourager le déploiement de l'habitat inclusif
- Promouvoir les nouvelles formes d'habitat grâce à la labélisation « Habitat Loire Autonomie »
- Favoriser des rencontres multi-partenariales sur cette thématique
- Poursuivre une démarche d'information/sensibilisation aux différentes possibilités d'habitat
- Animer un réseau d'acteurs autour de la connaissance mutuelle des actions mises en œuvre
- Articuler les modalités d'accompagnement des projets entre institutions / financeurs
- Réaliser des actions de prévention dans ces lieux de vie

AMBITION N°2 – Accompagner les résidences-autonomie dans le développement de leur rôle d'acteur structurant de la prévention de la perte d'autonomie sur les territoires

Action 2.1 : Créer du lien et s'associer avec d'autres porteurs de projets

Principaux constats de diagnostic

L'enjeu pour les résidences autonomie est de pouvoir changer d'image afin de toucher un public grandissant et d'apporter une réelle différenciation dans le paysage de l'offre existante aux yeux des personnes concernées.

Modalités de mise en œuvre

À l'initiative de la Commission :

- Sensibiliser les professionnels des résidences autonomie :
Réactualiser les attendus et principes d'attribution du forfait autonomie
Objectifs de à la prévention de la perte d'autonomie : mesures d'impact
Sensibiliser les résidences autonomie au soutien financier possible sur les réhabilitations du bâtiment
- Accompagner les résidences autonomie dans des démarches de présentation et valorisation de leur offre en s'appuyant sur les filières « personnes âgées » : mise à disposition d'un kit de communication, partage des bonnes pratiques professionnelles

À l'initiative des résidences autonomie :

- Intégrer les instances permettant de développer le partenariat telles que les filières personnes âgées, commissions bien-vieillir, les dispositifs d'appui, les communautés de communes, les ateliers santé-ville, les rencontres initiées par la Commission des financeurs
- Inciter les résidents et personnels à participer à des actions extérieures et en favoriser l'accès (transport accompagné...)
- Déployer des actions de prévention hors les murs, notamment en s'appuyant sur des lieux déjà fréquentés :
 - Exemple : déployer des actions dans des lieux davantage en lien avec le quotidien des personnes, à savoir les bibliothèques, bar de quartier, CCAS, mairies, etc., actions souvent plus efficaces que la création de postes et/ou de structures ad hoc
- Accueillir des actions qui mixent les publics, permettant de faire entrer des publics non-résidents au sein des résidences pour leur permettre d'envisager ce type de logements dans leur parcours de vie

AMBITION N°3 – Contribuer à améliorer l’intégration des Services Autonomie à Domicile dans l’offre de prévention de la CFPPA

Action 3.1 : Renforcer la capacité de repérage des fragilités

Principaux constats de diagnostic

Dans un contexte où la lutte contre l’isolement constitue une ambition prioritaire, tant à l’échelle nationale que locale, les services autonomie à domicile forment un acteur de proximité privilégié auprès des personnes les plus fragiles et les plus isolées, notamment pour leur faciliter l’accès à l’offre de prévention :

- À la fois en matière de repérage
- Et aussi d’orientation, en veillant à les inscrire pleinement dans le paysage de la prévention et d’assurer le lien avec les autres acteurs.

Certains professionnels de l’accompagnement à domicile se retrouvent parfois en difficulté, notamment face à des situations complexes liées à la manifestation de troubles cognitifs chez les séniors accompagnés.

Modalités de mise en œuvre

- Encourager le développement d’actions de sensibilisation/information, voire formation, à destination des directions SAD :
 - Créer des opportunités de rencontres et de diffusion des aides techniques entre opérateurs ressources et SAD
 - Former aux notions de la prévention, selon ses différents degrés (primaire, secondaire, tertiaire, etc.)
 - Promouvoir la formation des professionnels travaillant dans le secteur du domicile en utilisant des outils standardisés. L’objectif est d’améliorer le dépistage précoce et la gestion des troubles psychologiques, en favorisant le développement d’une compréhension commune en matière de santé mentale

Action 3.2 : Coordination de l'offre de prévention portée par les SAD

Principaux constats de diagnostic

La tension sur les effectifs amène les acteurs à se recentrer sur l'accompagnement avec moins de temps dédié à l'ingénierie de projets.

Seulement 10% des SAD et SPASAD soumettent des projets sur le territoire de la Loire.

Une communauté d'opérateurs en attente de coordination, sans que celle-ci ne soit encore tout à fait structurée.

Modalités de mise en œuvre

- Combiner l'aide et le soin pour un lien pluridisciplinaire. Cela implique d'adopter un regard partagé sur les appels à candidatures spécifiques de chaque institution
- Recenser les actions mises en œuvre sur le territoire

Dans le cadre des concours de la CFPPA :

- Associer le service dédié à l'accompagnement des CPOM au COMOP prévention pour sensibiliser aux enjeux portés par le Programme départemental de prévention
- S'appuyer sur l'expertise des chargés d'analyse accompagnant ces services pour sélectionner les projets de prévention pertinents
- Définir des enveloppes budgétaires dédiées au SAD venant compléter la dotation complémentaire

Action 3.3 : Actions spécifiques

Principaux constats de diagnostic

Le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023, relatif aux services autonomie à domicile, prévoit la création et le déploiement des services autonomie à domicile (SAD) afin de proposer un guichet unique aux personnes et apporter une réponse coordonnée et simplifiée pour l'aide et les soins à domicile, tout en renforçant l'attractivité des métiers et le financement des services.

Certains porteurs de projets intervenant à domicile dans le cadre de leurs fonctions font le constat que la réalité de la visite dépasse souvent le motif. Par exemple, des ergothérapeutes qui interviennent pour faire un diagnostic se retrouvent à faire du lien social auprès des personnes qui ont essentiellement besoin de compagnie.

Modalités de mise en œuvre

- Inciter les porteurs de projets à se centrer sur des thématiques identifiées comme particulièrement pertinentes lorsqu'elles sont travaillées directement à domicile, comme :
 - L'adaptation des logements
 - La nutrition
 - Le lien social
 - L'aide aux aidants
- Valoriser les actions portées par les SAD par une communication active via les canaux du Département (émission IEHMS, réseaux sociaux)
- Orienter des actions SAD sur du soutien individuel aidants / aidés
- Outiller les professionnels dans les heures de répit dans le plan d'aide APA

AMBITION N°4 – Poursuivre les actions de soutien aux proches aidants, particulièrement exposés au risque de perte d'autonomie

Action 4.1 : Développer les actions en faveur du repérage des aidants

Principaux constats de diagnostic

En 2019, des groupes de travail sont élaborés à Saint-Étienne afin de mettre en place des solutions adaptées à l'aidance dans le Département de la Loire. Les constats issus de la démarche attestent une globale méconnaissance des aidants ligériens, car :

- Peu de données disponibles entraînant une faible connaissance du terrain (peu de données chiffrées sur les aidants ligériens, un constat partagé dans le précédent Schéma Régional de Santé (SRS))
- Segmentation des associations d'aidants/patients par pathologie

Besoin de stratégie cohérente pour développer des solutions adaptées au contexte local.

Modalités de mise en œuvre

- Développer les actions d'aller-vers en s'appuyant sur les acteurs de proximité en lien avec le quotidien des aidants
- Encourager les professionnels à proposer des heures de répit dans le plan d'aide APA comme mesure préventive
- Valoriser les initiatives interne du Département dans le repérage des aidants
- Initier de nouveaux acteurs, éloignés de la problématique, à se saisir de l'aide aux aidants (entreprises, établissements d'enseignement)
- Renforcer la capacité des SAD à repérer les aidants et, en particulier, leurs fragilités

Action 4.2 : Renforcer la communication pour accentuer la sensibilisation sur la notion d'aïdance

Principaux constats de diagnostic

L'article 51 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015, qui concerne l'adaptation de la société au vieillissement, reconnaît le statut d'aïdant. Malgré cette avancée, la reconnaissance du statut d'aïdant demeure un défi. Certains professionnels intervenant dans des situations ne parviennent pas toujours à identifier tous les aidants, et le processus d'acceptation du statut s'avère parfois long, tant pour les proches de la personne accompagnée que pour l'aïdant lui-même.

Modalités de mise en œuvre

- Favoriser la communication par des canaux adaptés pour informer les aidants et en faire des relais dans les familles
- Construire les messages de manière positive pour aider les aidants à se reconnaître comme aidant
- Créer un outil commun de sensibilisation / communication travaillé en interfilière
- Promouvoir dans le cadre des appels à candidatures des événements et des conférences pour sensibiliser le public et susciter le débat
- Centraliser l'information (plateforme)
- Renforcer l'accès à l'information des aidants (voire les « aidants d'aïdants ») sur les dispositifs existants

Action 4.3 : Conforter les aidants à mieux investir leur rôle en leur offrant des solutions d'orientation adaptées, pendant et après leur situation d'aidance

Principaux constats de diagnostic

Bien que de nombreuses initiatives de soutien soient offertes aux aidants, ces derniers ne les sollicitent pas toujours en raison des défis liés à la nécessité de laisser la personne aidée seule sur ces périodes, englobant des obstacles d'ordre matériel, logistique et/ou psychologique.

La place de l'aidant et la gestion du quotidien après le départ de l'aidé, que ce soit par décès ou en raison d'une prise en charge en institution, présentent plusieurs enjeux importants :

- Deuil et gestion de la santé mentale : la perte de l'aidé peut affecter la santé mentale de l'aidant, il est crucial de surveiller et de traiter toute détresse psychologique
- Changement de rôle et d'identité : l'aidant peut avoir du mal à ajuster son identité et son rôle après la disparition de l'aidé
- Isolement social : pendant la période d'assistance, l'aidant peut avoir négligé son réseau social, la reconstruction des relations sociales est donc un défi crucial
- Réajustement financier : les soins apportés à l'aidé peuvent parfois entraîner des contraintes financières qui demandent une période de réadaptation
- Recherche de sens : l'aidant peut être confronté à la recherche de sens après avoir dédié une période significative de sa vie à prendre soin de quelqu'un

Modalités de mise en œuvre

- Outiller les aidants et les former sur des sujets spécifiques d'aide quotidienne
- Organiser des groupes de travail sur les thématiques d'orientation et d'adhésion des personnes suite aux repérages effectués par les travailleurs sociaux autonomie (mini Zarit) sur les possibilités d'orientation et d'adhésion aux dispositifs existants
- Multiplier les actions favorisant la mixité du public
- Offrir des initiatives permettant de prolonger le soutien au-delà du rôle d'aidant, afin de réduire les risques pour la santé mentale de l'aidant
- Faire de la réduction de l'isolement social une priorité majeure dans le cahier des charges à destination des aidants
- Prioriser les actions qui ciblent les aidants en proposant une solution de prise en charge de l'aidé

AMBITION N°5 – Relever le défi collectif de réorientation de l’offre de prévention vers un registre de prévention plus primaire

Action 5.1 : Déployer des actions à destination des jeunes seniors

Principaux constats de diagnostic

En 2040, la Loire comptera 255 000 seniors de 60 ans et plus, soit 32% de la population totale. Cela constitue une augmentation de 15% par rapport à 2020 (29% de seniors). Face à ces évolutions à venir, il semble nécessaire de cibler les jeunes seniors d’aujourd’hui, afin de les faire entrer plus tôt dans un parcours de prévention. L’enjeu ici est de se doter de levier permettant de renforcer les actions de préventions dites « primaires ».

D’après les données disponibles dans les bilans de la CFPPA de 2022 et 2023, les moins de 70 ans sont peu représentés dans les actions de prévention. Les acteurs interrogés dans le cadre du diagnostic font part :

- Du manque d’actions à destination des jeunes seniors
- De l’entrée tardive dans le parcours de prévention, qui fait souvent suite à un premier incident (dégradation de la condition physique, chute, maladie...)
- De la difficulté d’attirer les seniors autonomes vers la prévention primaire en amont de l’apparition des facteurs de perte d’autonomie
- Du fait de freins culturels (on ne se sent pas dépendant à 60 ans ; rapport de la génération des 1960’s à l’institution...)

Modalités de mise en œuvre

- Cibler des thématiques qui attirent plus facilement les jeunes publics que d’autres comme le sport, la culture, le lien intergénérationnel ou le bien-être,
- Améliorer les outils et canaux de communication à destination de ces publics pour mieux les toucher (réseaux sociaux, newsletter, monde de l’entreprise, clubs, etc.)
- Identifier des lieux et modalités d’actions plus cohérentes avec les seniors encore en activité professionnelle, notamment en investissant le milieu de l’entreprise
- Proposer des actions qui maintiennent et garantissent l’utilité sociale des personnes âgées, notamment en passant par le bénévolat
- Déployer une coordination active entre CFPPA et caisses de retraite
- Créer une communauté de jeunes seniors sur la base des communautés existantes via les caisses de retraite afin de permettre des passerelles entre les offres d’actions des différents opérateurs
- Utiliser un vocabulaire positif en gardant une dimension de prévention impactante

Action 5.2 : Adapter les actions et les thématiques investies en fonction du niveau de prévention

Principaux constats de diagnostic

L'OMS définit trois niveaux de prévention, nomme suit :

- Primaire : un ensemble des mesures visant à éviter ou réduire la survenue ou l'incidence des maladies, des accidents et des handicaps
- Secondaire : des interventions qui cherchent à diminuer la prévalence d'une maladie dans une population. Ainsi, ce stade de la prévention recouvre les actes destinés à agir au tout début de l'apparition du trouble ou de la pathologie afin de s'opposer à son évolution
- Tertiaire : elle intervient après la survenue de la maladie et tend à réduire les complications et les risques de rechute. Il s'agit d'amoindrir les effets et séquelles d'une pathologie ou de son traitement

Le diagnostic a montré qu'il existe une multitude d'intervenants sur le terrain, ce qui rend parfois difficile l'orientation des publics.

Modalités de mise en œuvre

- Renforcer le rôle du Département dans la sensibilisation concernant les différents niveaux de prévention et de leurs impacts à destination des opérateurs de prévention
- Réalisation de livrets d'actions recensant l'offre de prévention mis à disposition du grand public et des professionnels de santé

Action 5.3 : Développer l'offre d'actions permettant d'agir auprès des seniors isolés

Principaux constats de diagnostic

Dans la Loire, 30% des 55 ans et plus vivent seuls, soit 77 113 personnes, et parmi elles, 39% sont âgées de plus de 75 ans. 62% vivent en couple ou avec leurs enfants et 5% en établissement. Une proportion qui a augmenté en moyenne de +10% sur le territoire du Département depuis 2014, atteignant parfois +20% dans certains territoires comme le Pilat Rhodanien (+20%) ou CC de Forez-Est (+18%).

La stratégie « bien vieillir » du gouvernement, de novembre 2023, prévoit de faire de la lutte contre l'isolement social une politique prioritaire. En effet, le gouvernement vise de faire en sorte que la lutte contre l'isolement des personnes âgées soit davantage coordonnée au niveau départemental et deviendra ainsi l'un des axes prioritaires de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour financer des actions de repérage, de formation des professionnels et "d'aller-vers" les personnes isolées.

Modalités de mise en œuvre

- Développer le bénévolat des jeunes seniors comme levier d'action et de prévention pour éviter les situations d'isolement
- Déployer des actions d'itinérance pour développer l'offre en milieu rural
- Soutenir les actions en lien avec la mobilité pour lever le frein lié aux déplacements (ex : renforcer le lien entre le service de transport de la collectivité et le porteur de projet, sensibiliser les publics à la mise en place du covoiturage)
- Mettre en œuvre des groupes de travail entre porteurs de projets et intercommunalité afin de réfléchir à cette question

Action 5.4 : Élargir l'offre d'actions en encourageant les opérateurs à déployer des actions couvrant plusieurs thématiques de prévention

Principaux constats de diagnostic

Suite au diagnostic de l'offre d'actions de prévention disponible sur le territoire ligérien entre 2021 et 2022, on peut faire le constat que les actions majoritaires en nombre sont celles qui portent sur les thématiques du lien social, de l'activité physique, et de la mémoire. Ces thématiques ont l'intérêt d'être impactantes et influentes sur l'état de santé des seniors puisqu'elles ciblent potentiellement plusieurs facteurs liés à la prévention. Ainsi, l'enjeu ici semble de pouvoir amener le prochain programme de prévention à soutenir des actions multi-sujets, multi-problématiques et multi-acteurs, afin de proposer une approche plus globale de la prévention et de ses enjeux.

Modalités de mise en œuvre

- Imaginer des actions qui puissent cibler simultanément plusieurs thématiques / déterminants de santé
- Porter à connaissance de l'offre d'ateliers d'aide à la gestion budgétaire déjà disponibles sur le territoire ligérien porté par différentes caisses de retraite et l'assurance maladie
- Veiller à valoriser les acteurs du territoire engagés via une communication active
- Encourager le déploiement d'actions avec des solutions de couplage d'actions à destination de l'aidant et de l'aidé dans les appels à candidatures

AMBITION n°6 – Insuffler une nouvelle dynamique dans l’offre déployée sur le territoire, en influençant sur les modalités de financement et de conduite des actions

Action 6.1 : Envisager l’adoption d’un calendrier « thématisé » des appels à candidature

Principaux constats de diagnostic

L’instauration d’une dynamique dans l’animation des programmes pluriannuels reste une problématique commune pour l’ensemble des institutions/équipes coordonnatrices. Ces dernières sont en effet souvent confrontées à deux problématiques majeures :

- Ne pas pouvoir orienter l’offre en cours de programme comme elle le souhaiterait
- Faire face à un effet de « saupoudrage » des thématiques, sans avoir réellement l’opportunité d’investir pleinement chacune des thématiques qu’elles jugeraient prioritaires en fonction du contexte/besoin observé sur le territoire

L’enjeu est donc celui de pouvoir fixer des priorités conjoncturelles et orienter l’offre (via les financements) sur certaines thématiques/publics en cours de programme coordonné.

Modalités de mise en œuvre

- Définir des thématiques prioritaires sur chacune des prochaines années du programme coordonné, en fonction des urgences observées à la suite du rapport d’évaluation et/ou des opportunités :
 - Exemple : 2024, année du sport santé
- Communiquer le calendrier thématisé auprès des porteurs de projet en inscrivant, en détails dans les appels à candidatures, les modalités de traitement attendues sur la thématique jugée prioritaire pour l’année ciblée
- Permettre aux porteurs de projets de se saisir des thématiques prioritaires par l’organisation d’événements coopératifs
- Décliner les modalités d’articulation et de traitement des autres thématiques, jugées non prioritaire pour l’année ciblée

Action 6.2 : Interroger les modalités de notation et de financement des appels à candidatures

Principaux constats de diagnostic

Les porteurs de projets semblent faire face à une difficulté, remontée de manière unanime et commune, à savoir le financement annualisé de leurs projets, entraînant ainsi une certaine « insécurité » en matière de pérennisation des dispositifs proposés aux bénéficiaires. De plus, les porteurs expriment un sentiment critique vis-à-vis du critère d'innovation dans la notation des projets lors de la campagne de subventions, expliquant ne pas toujours voir l'intérêt de cet indicateur.

Les porteurs du programme coordonné et les financeurs ont néanmoins pour mission de favoriser l'innovation dans l'offre proposée sur le territoire, afin de pouvoir assurer un renouvellement continu des approches et contenus proposés aux bénéficiaires, pour coller au plus près de leurs besoins.

L'enjeu est donc de pouvoir trouver un juste équilibre entre la nécessité d'innover dans les dispositifs tout en sécurisant les porteurs de projets dans la mise en œuvre et en évitant les ruptures de parcours.

Modalités de mise en œuvre

- Adopter un cadre renouvelé en matière de financement des dispositifs :
 - Inscrire, dans ce cadre, la possibilité de financer de manière pluriannuelle, pour tout ou partie des projets/actions présentés
 - Intégrer de nouveaux critères de notation favorisant l'innovation (exemple: valorisation des compétences des seniors dans la conception et l'animation des dispositifs)
- Communiquer auprès des porteurs de projets sur ce cadre renouvelé

Action 6.3 : Développer les modalités d'accompagnement opérationnel des porteurs de projets

Principaux constats de diagnostic

La partie « administrative » du processus de réponse aux appels à candidatures reste aujourd'hui une difficulté pour de nombreuses structures porteuses de projets, en particulier les plus petites d'entre elles (en termes de moyens humains) et/ou qui n'ont pas pour habitude d'y répondre.

Les porteurs de projets expriment de nombreuses frustrations quant à la « lourdeur » administrative générée par cet exercice et semblent parfois se retrouver seuls face à cette difficulté.

Du côté porteur du programme coordonné, les dossiers sont parfois remplis de manière inégale et incomplète. Générant ainsi du temps de retraitement, voire des difficultés pour apprécier le fond d'un projet présenté.

L'enjeu est donc d'appuyer les porteurs de projets, en particulier les petites structures, dans leurs démarches administratives relatives à la CFPPA (montage de dossiers de réponse aux appels à candidatures notamment).

Modalités de mise en œuvre

- Recenser les difficultés, besoins et idées des porteurs de projets sur cette partie administrative
- Redéfinir certaines parties des appels à candidatures pour davantage correspondre aux besoins et réalités opérationnelles de chacune des parties
- Imaginer des modalités opérationnelles d'accompagnement des porteurs de projets

Action 6.4 : Assurer un engagement progressif des enveloppes budgétaires dédiées à la prévention

Principaux constats de diagnostic

Le programme coordonné bénéficie de financements de la part de la CNSA. Or, l'enveloppe accordée n'est que partiellement dépensée par la CFPPA 42 en 2023.

L'enjeu est donc de « déjouer » le phénomène de sous-consommation des concours CNSA.

Modalités de mise en œuvre

- En mettant en place un processus opérationnel adéquat, permettant d'optimiser la consommation de l'enveloppe CNSA :
 - Exemple : repenser le calendrier opérationnel de préparation / publication / évaluation des AAP, afin que tous les AAP (et plus particulièrement les plus importants d'entre eux) fassent l'objet de réponses et soient attribués
- En définissant une courbe de progressivité de consommation des enveloppes budgétaires

Action 6.5 : Imaginer des nouvelles modalités d'évaluation des projets/actions

Principaux constats de diagnostic

L'exercice « administratif » de l'évaluation des projets portés sur le terrain semble ne pas satisfaire aujourd'hui :

- Pour les porteurs de projets, le cadre actuel du rapport d'évaluation laisse trop de place aux aspects quantitatifs, ne permettant pas de valoriser fidèlement les apports d'un projet dans sa dimension qualitative, ni de promouvoir pleinement le sens des actions déployées.
- Pour les porteurs du programme coordonné, les dispositifs sont inégalement évalués et ne permettent pas de faire remonter des indicateurs pourtant essentiels en matière de pilotage du programme et d'évaluation des politiques publiques.

De plus, l'évaluation semble ne pas être ancrée dans la culture commune des acteurs concernés, et n'est pas perçue aujourd'hui comme un levier/vecteur d'amélioration continue de l'offre déployée sur le territoire.

L'enjeu est donc de pouvoir disposer de bilans de projets/actions trouvant un juste équilibre entre aspects qualitatifs/quantitatifs et donner davantage de sens à l'exercice d'évaluation réalisé par les porteurs de projets.

Modalités de mise en œuvre

- Croiser les regards et en recueillant les besoins de chacune des parties prenantes sur le sujet
- Concevoir, un référentiel d'évaluation qui convienne à la fois aux exigences quantitatives de la CFPPA et aux réalités opérationnelles des acteurs de terrain
- Intégrer l'évaluation dans le « parcours de vie » d'un projet
- Former les acteurs sur l'évaluation d'impact social via les journées d'information CNSA

Action 6.6 : Repenser les pratiques en matière de communication au grand public

Principaux constats de diagnostic

Les actions de prévention touchent un public majoritairement unique, à savoir les personnes de 70 ans et plus, avec une autonomie parfois déjà dégradée. Les bénéficiaires entrent donc tardivement dans les parcours de prévention, faute de pouvoir les atteindre en amont.

En effet, il semble plus difficile, pour le département, les financeurs et les porteurs de projets de toucher les publics plus jeunes (avant 70 ans) et/ou aux besoins dits spécifiques (PHV par exemple).

L'un des leviers pouvant favoriser la mobilisation de ces publics réside dans la communication, jugée aujourd'hui bien souvent inadaptée ou « stigmatisante » : mots employés, images véhiculées, etc.

L'enjeu est donc de « moderniser » la communication à l'échelle de la CFPPA et des acteurs de la prévention auprès du grand public et attirer de nouveaux publics non atteints à l'heure actuelle (jeunes seniors en particulier).

Modalités de mise en œuvre

- Adopter une charte de la communication commune, que chaque porteur de projet et partenaires s'engage à respecter, avec des terminologies communes et des communications plus adaptées :
 - Exemple : définition commune de la prévention, visuels revisités, notions redéfinies, etc.
- Utiliser des canaux de communication modernes tels que les réseaux sociaux, les applications mobiles, les podcasts, etc., pour atteindre les publics plus jeunes
- Mettre en place des actions de sensibilisation dans les lieux fréquentés par les publics cibles plus jeunes (exemple : entreprises...)

AMBITION N°7 – Renforcer l’impact de l’offre déployée sur le territoire en développant la coopération/coordination entre professionnels et en dotant la CFPPA d’une véritable dimension stratégique

Action 7.1 : Favoriser les coopérations et l’interconnaissance territoriale, ainsi que les modalités de prévention multicentrique

Principaux constats de diagnostic

Les actions de prévention s’inscrivent et se déploient sur les territoires. Toutefois, il a été observé que les porteurs de projets et acteurs territoriaux n’ont que très peu connaissance de ce que les uns et les autres font à l’échelle du territoire.

L’interconnaissance et les coopérations territoriales constituent pourtant un maillon central dans le déploiement d’une offre de prévention de qualité, à la fois pour le bénéficiaire qui doit pouvoir suivre un parcours sans rupture, mais aussi pour les porteurs du programme coordonné qui doivent s’assurer qu’il n’existe pas de doublon inutiles et/ou d’absence de coordination.

Pour réussir de manière optimale, cette coopération doit pouvoir s’incarner sur des tailles de territoire relativement réduites (bassins de vie par exemple) et s’exprimer sur des actions concrètes (plusieurs acteurs interviennent en commun sur un projet par exemple).

L’enjeu est donc de renforcer l’animation du réseau et d’accroître le niveau de connaissance entre acteurs/dispositifs existants sur le territoire.

Modalités de mise en œuvre

- Développer les mutualisations de compétences et/ou de ressources entre acteurs locaux à l’échelle infra-départementale
 - Mettre en place un label « Espace ressources prévention » au sein des territoires, en s’appuyant sur des structures/instances existantes (voir maillage territorial existant) et en créant des « objets communs » à l’ensemble des acteurs concernés (dispositifs concrets co-portés, réponses communes aux appels à candidatures, espaces d’échanges, etc.)
- Dynamiser l’interconnaissance :
 - Exemple : journée départementale, cartographie des dispositifs existants à l’échelle du département, ou encore actions de sensibilisation des acteurs locaux de proximité).

Action 7.2 : Refonder le fonctionnement stratégique de la CFPPA

Principaux constats de diagnostic

Les acteurs de la prévention portent un regard très technique sur la CFPPA, n'identifiant pas pleinement sa portée/dimension stratégique.

Cela se traduit par deux éléments principaux :

- Le fonctionnement très opérationnel de la CFPPA, parfois limitée à une dimension technique/administrative, chargée de lancer la campagne des appels à candidatures, attribuer les subventions et évaluer les projets
- Le manque de portage stratégique au sein de la CFPPA, instance devant permettre d'insuffler une vision/un cap stratégique en matière de prévention sur le territoire ligérien

L'enjeu est donc de renforcer la dimension « stratégique » de la CFPPA et dépasser la fonctionnalité purement « opérationnelle » de cette instance.

Modalités de mise en œuvre

- En travaillant avec l'ensemble des principaux financeurs de la CFPPA sur des modalités de « refonte » de la gouvernance et du pilotage :
 - Définir un schéma de gouvernance à même d'animer les différentes échelles de la prévention ligérienne (descendant – ascendant)
 - Organiser les espaces d'échanges permettant de travailler et définir les visions stratégiques annuelles



Commission des financeurs Loire

loire.fr    

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Maison Loire Autonomie
Cellule coordination
commissiondesfinanceurs@mla.loire.fr